

ties par le Magistrat vigilant qui veille à la police de la Capitale ; & , sur son rapport, Sa Majesté vient de rendre des Lettres-patentes, enregistrées en Parlement, qui accordent à la Compagnie connue sous le nom de *Ventilateur*, le privilège exclusif pour la vidange des fosses d'aisance : les anciens Vidangeurs sont, par ces mêmes Lettres-Patentes, supprimés.)

§ IV.

Des Accidens mortels, occasionnés par le très-grand Froid.

LORSQUE le froid est extrême, & qu'une personne y reste exposée très-long-temps, il peut lui causer la mort, parce que, en coagulant le sang dans les extrémités, & en le forçant à se porter en trop grande quantité vers le cerveau, le malade se trouve exposé à une espèce d'apoplexie, précédée d'un assoupissement insurmontable.

Il faut vaincre le penchant au sommeil, causé par le trop grand froid.

Les voyageurs qui se trouvent dans ce cas, doivent, aussi-tôt qu'ils se sentent assoupis, redoubler d'efforts pour se tirer du danger imminent auquel ils sont exposés. Le sommeil, qu'ils sont enclins à regarder comme une espèce de soulagement au froid qu'ils endurent, devient mortel, s'ils ont le malheur de s'y livrer. Mais heureusement de pareils effets du froid ne sont pas communs dans nos climats.

ARTICLE PREMIER.

Secours qu'il faut administrer à ceux qui ont une ou plusieurs Parties du Corps gelées, ou engourdis par le Froid.

Il faut se hâter de remédier à ces accidens.

IL arrive cependant très-souvent que les mains & les pieds des voyageurs sont tellement engourdis ou gelés, que la gangrène devient à craindre, si

on ne prend pas les précautions nécessaires pour la prévenir.

Mais on ne peut trop en avertir ; le plus grand danger naît, dans ces circonstances, de l'application subite de la chaleur. Il est très-commun de voir ceux qui ont les pieds ou les mains engourdis par le froid, les approcher du feu ; mais la raison & l'observation démontrent qu'il n'est pas de conduite plus imprudente, plus dangereuse, comme on l'a déjà fait observer, Tome I, Chap. II, § I, Art. I.

Tous les payfans savent que si on met dans le feu, ou dans de l'eau chaude, des *alimens*, des fruits, des racines, &c., gelés, ils se pourrissent & tombent dans une espèce de *gangrène*, si cela peut se dire, & que, dans ce cas, le seul moyen de les rendre mangeables, est de les plonger, pendant quelque temps, dans l'eau froide ; & lorsque les animaux se trouvent dans les mêmes circonstances, ils doivent être traités de la même manière.

Lorsque les pieds & les mains sont engourdis par le froid, il faut donc, ou les plonger dans l'eau très-froide, ou les frotter avec de la *neige*, jusqu'à ce qu'ils aient recouvré leur chaleur naturelle & leur sensibilité. Ensuite on transportera le malade dans un lieu un peu chaud ; on lui donnera quelques tasses de *thé* ou d'*infusion* de fleurs de *sureau*, édulcorée avec le *miel*. Il n'y a personne qui n'ait observé que lorsqu'on a les mains très-froides, le meilleur moyen de les échauffer, est de les laver dans l'eau froide & ensuite de continuer à les frotter fortement pendant quelque temps.

Dangers de l'application subite de la chaleur.

On doit traiter les membres engourdis par le froid, comme les fruits gelés.

Il faut les frotter avec de la neige, ou les plonger dans l'eau très-froide.

ARTICLE II.

Secours qu'il faut administrer à ceux qui sont tellement affectés par le Froid, qu'ils ne donnent plus aucun signe de vie.

Neige, eau
très-froide,
ou bain
froid.

LORSQU'UNE personne a été exposée au froid, pendant un temps assez considérable pour qu'elle ne donne plus aucun signe de vie, il faut lui frotter tout le corps avec de la neige, ou de l'eau très-froide, ou, ce qui convient encore mieux, la plonger dans de l'eau très-froide, si on en a la facilité. On se déterminera d'autant plus volontiers à prendre ce parti, que nous pouvons assurer que des hommes ensevelis sous la neige, ou exposés à un air glacé pendant cinq ou six jours de suite, de sorte qu'ils avoient été plusieurs heures sans donner aucun signe de vie, ont recouvré la santé par cette méthode.

Manière de
faire prendre le bain
froid.

Frictions.
Lit modérément
chaud.

(Si l'on adopte le *bain froid*, on y laissera le malade pendant un quart-d'heure, plus ou moins; ensuite on le retirera de l'eau, & on lui fera des *frictions* sur tout le corps nu, avec des flanelles, ou des linges trempés dans de l'eau froide. On continuera ces *frictions* pendant un autre quart-d'heure. Ensuite on le mettra dans un lit médiocrement chauffé par le moyen d'une bassinoire, mais de manière que les matelas soient chauds, & puissent conserver la chaleur qui leur aura été communiquée.

Frictions
avec de
l'eau-de-vie.
Comment
doivent être
dirigées celles
du ventre
& de la poitrine.

Alors on a recours à de nouvelles *frictions*, que l'on fait avec des linges chauds, ou mieux encore, avec des flanelles chaudes imbibées d'eau-de-vie tiède. Deux personnes s'occupent de ces *frictions*: l'une se charge de frotter la plante des pieds, les jambes & les cuisses, pendant que l'autre frotte les bras & le corps, ayant toujours attention de diriger de bas en haut celles qui se font sur le ventre

& sur la poitrine. On doit aussi observer, pendant qu'on fait ces *frictions*, de mettre dans un mouvement presque continuel, & cependant modéré, la personne gelée, & de lui tenir la tête plus élevée que le corps.

On essayera alors de la ranimer, en lui présentant sous le nez de l'*alkali volatil fluor*, en lui en faisant respirer, & en lui en introduisant dans les narines, au moyen des mèches qui en seront imbibées: ce qu'on réitérera plusieurs fois. On l'approchera ensuite, peu à peu, d'une cheminée où il y aura du feu, pour la réchauffer successivement; si même on en a la facilité, on la mettra dans un *bain tiède*. On lui fera avaler quelques gouttes d'*alkali volatil* dans une cuillerée de *vin* chaud, ou d'*eau-de-vie* adoucie avec du *sucré*. Enfin, lorsqu'elle paroîtra à peu près rétablie, on lui fera prendre un petit bouillon, & on la tiendra au régime alternatif de *vin* à petites doses, & de bouillons, avant que de lui faire prendre de la nourriture solide.

Si l'on ne commence pas le traitement par le *bain froid*, mais par les *frictions*, on les fera comme celles que nous venons de prescrire; mais, au lieu d'un quart-d'heure, on les continuera pendant une demi-heure. Du reste, on se comportera absolument comme nous venons de le dire.

De plusieurs observations que nous pourrions citer de personnes rappelées à la vie, après avoir été engourdies par le froid, & réputées mortes, nous n'en rapporterons qu'une, aussi intéressante par le succès qui la caractérise, que par l'action généreuse qui y est consignée, & qu'on ne sauroit trop répandre. Ce fait est tiré de la Gazette de Deux-Ponts, année 1776, n° 31, fol. 247, *variétés*.

Il y a peu de temps qu'un Chaudronnier, de ceux qui roulent le Pays pour raccommoder les

Alkali volatil fluor.

Bain tiède.

Bouillons & vin.

Observation.

vases endommagés, rencontra, à quelques distances d'Halberstadt, un Juif étendu sur le grand chemin, où le froid l'avoit surpris, & où il paroissoit comme mort. On voyoit auprès de lui une petite balle de mouchoirs & de rubans, dont il faisoit son commerce. Le Chaudronnier, ayant appris qu'un homme gelé pouvoit être rappelé à la vie, résolut d'en faire l'expérience : il charge le Juif sur ses épaules, & le porte au village prochain. Là, il le lave avec de l'eau-de-vie, le frotte par-tout le corps, &c., & parvient à le dégeler par degrés.

Après quelques heures de peine & de soins, l'officieux Chaudronnier voit avec joie son Juif donner des signes de vie. Il redouble de zèle ; & à force de persévérance, il termine son ouvrage. Content de son succès, il quitte le malade qui n'a plus besoin de lui, vole à l'endroit où il a enterré les effets, les rapporte, & remet fidèlement la balle au Juif.

Celui-ci, à la vue de ses marchandises qu'il croyoit perdues, se lève avec vivacité, & veut forcer son libérateur à les prendre, en récompense du service qu'il en a reçu : le Chaudronnier les refuse : *Un bienfait payé*, lui dit-il, en lui serrant la main avec attendrissement, *n'est plus un bienfait : le premier devoir que prescrit toute Religion, c'est d'aimer son prochain.* Il part aussi-tôt, fort content d'avoir fait une bonne action.

Celle-ci fit du bruit ; elle devança le Chaudronnier, qui, en entrant dans la première ville, fut examiné à la porte, reconnu, & conduit devant le Magistrat. Il parut sans crainte, mais un peu troublé, parce qu'on ne lui avoit pas dit pourquoi on lui faisoit faire cette visite. *Mon ami*, lui dit le Juge, *vous avez mérité la récompense que le Roi accorde à un Citoyen qui a sauvé la vie à un autre*

Citoyen. Il faut que vous me disiez votre nom, le lieu de votre naissance, afin qu'ils soient inscrits sur mes registres. Le Chaudronnier obéit, & reçut le prix ordinaire, en répandant ces larmes douces que fait couler le sentiment, & qui sont elles-mêmes la plus délicieuse de toutes les récompenses.)

J'ai toujours pensé que les *maux d'aventure*, les *crevasses*, les *engelures* & les autres *inflammations* des *extrémités*, si communes chez les gens de la campagne de ce pays, dans la saison froide, étoient principalement occasionnés par le passage subit du chaud au froid; c'est-à-dire, par l'application brusque & précipitée de la chaleur sur une partie très-froide, est la cause la plus commune des maux d'aventure, des engelures, &c.

